

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 29/08/2022
et publié ou notifié
le 29/08/2022

COMMUNE D'AISSY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 26 août 2022

Date de la convocation: 19/08/2022

Membres en exercice : 9

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT

Présents : 8

Présents : Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Emmanuel ROUSSEL, Olivier CADART, Aymeric FOURRIER, Brigitte CHATEAU, Alain PLANTAROSE, Maude GUYOTOT

Votants : 9

Pour : 9

Représentés : Angélique LETORT par Alain PLANTAROSE

Contre : 0

Excusés :

Abstentions : 0

Absents :

Secrétaire de séance : Brigitte CHATEAU

Objet: Création de poste d'adjoint administratif 1ère classe - 2022_41

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère CLASSE

Monsieur Olivier MURAT, Maire, informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un agent peut prétendre au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe et qu'en conséquence il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps non complet et de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps non complet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

1- **La suppression** d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps non complet au 1er septembre 2022.

2- **La création** d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps non complet à compter du 1er septembre 2022.

3- **D'autoriser** le Maire à signer le nouveau contrat.

Le Maire,
Olivier MURAT



LA SECRÉTAIRE